

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS  
DE LA COMMUNE DE B E T T E N D O R F**

*Séance du 24 janvier 2014*

*no 03-05*

Présents: M. Albert Back, bourgmestre  
Mme Pascale Hansen, échevin  
M. Patrick Mergen, échevin  
Mme Mireille Schlechter, secrétaire

Absent : /

---

**Objet : PACTE CLIMAT – Signature du contrat**

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu une décision du conseil communal du 10 juillet 2013, point 10, par laquelle il décide de participer au pacte climat ;

Vu la loi du 13 septembre 2012 portant création d'un pacte climat avec les communes ;

Considérant qu'il échet au collège des bourgmestre et échevins de signer le contrat pacte climat avec l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg, représenté par son ministre ayant l'environnement dans ses attributions, Madame Carole Dieschbourg et le groupement d'intérêt économique MyEnergy, établi et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28 rue Michel Rodange, inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro C84, ici représentée par Monsieur Tom Eischen et Monsieur Henri Haine ;

Considérant que le contrat a pour objet de régler le fonctionnement du programme de gestion de qualité de réduction des émissions de gaz à effet de serre eea et le paiement des subventions étatiques liées à la mise en œuvre de ce programme ;

Considérant que la signature du contrat en question ouvre le droit pour la commune, pendant la durée du contrat, à une subvention annuelle forfaitaire pour frais de fonctionnement, ainsi qu'à la possibilité d'une subvention variable annuelle dont le montant varie en fonction de la catégorie de certification obtenue, du nombre d'habitants de la commune et de la date d'octroi de certification, conformément aux stipulations du présent contrat ;

Considérant que le contrat entre en vigueur à sa date de signature et est conclu pour une durée se terminant de plein droit et sans autre formalité et sans possibilité de renouvellement au 31 décembre 2020 ;

Vu le contrat pacte logement du 20 janvier 2014 et ses annexes ;

Après délibération ;

décide unanimement

de signer le contrat pacte climat du 20 janvier 2014.

Ainsi décidé, date que dessus.

Pour extrait conforme  
Bettendorf, le 27 janvier 2014  
Le Bourgmestre,

le Secrétaire,

